

Séance du 12 Mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

26/02/2026

Date d'affichage

26/02/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

L'an deux mille vingt-six, le 12 Mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Étaient présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu,
Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky,
Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François,
Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :**Étaient absents :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Étaient excusées :

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2026-21**Objet : Subvention exceptionnelle au club du parc**

La commune a sollicité le Club du Parc pour le paiement de l'animation musicale du repas des aînés du 21 Février 2026. Il a été convenu que le Club du Parc avancerait le paiement par chèque pour un montant de 500,00 € et que la commune rembourserait le club en lui attribuant une subvention exceptionnelle correspondant au montant des frais avancés.

Après avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- D'accorder la subvention au club du parc au titre de l'exercice 2026 pour un montant de 500,00 €.
- D'imputer la dépense au budget 2026, article 65748

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme Karine TEILLET

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 16 Mars 2026

Le Maire,

Jean-François SALANON

